



# Dicrim

Document d'information communal sur les risques majeurs



## **Le risque majeur**

Le risque majeur qualifie des événements naturels ou humains, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. C'est par exemple le cas de certains épisodes météorologiques, d'incidents technologiques, ou d'attentats.



# ÉDITO

*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*S'il fait bon vivre à Villeneuve d'Ascq, il n'en demeure pas moins que notre ville n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle, d'un accident technologique ou d'un acte terroriste. Quelle que soit l'importance des moyens engagés, l'expérience et l'actualité des derniers mois nous ont appris que le risque zéro n'existait pas.*

*La catastrophe naturelle reste rare, fort heureusement. Le risque technologique est géré par des hommes responsables et, concernant l'attentat terroriste, je vous demande de rester vigilants et d'accepter les changements apportés à notre quotidien par les mesures du plan Vigipirate.*

*La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 et le décret du 11 octobre 1990, relatifs à la sécurité civile, soulignent que tous les citoyens doivent être informés des dangers encourus.*

*Ce «Dicrim» (Document d'information communal sur les risques majeurs) que vous avez entre les mains est fait pour protéger les populations contre les principaux risques.*

*Vous découvrirez au fil de ces quelques pages les risques recensés dans notre commune et surtout les attitudes à adopter en cas d'alerte.*

*Sachez également que nos services municipaux se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions.*

Gérard Caudron,  
Maire de Villeneuve d'Ascq,  
Vice-président de la Métropole européenne de Lille.

Maryvonne Girard,  
Première adjointe déléguée à la Prévention et à la sécurité publique.



## **L'alerte et le signal d'alerte**

Le signal national d'alerte est émis par des sirènes lors de toute situation d'urgence. Ce signal ne renseigne pas sur la nature du danger.

## **Les consignes à respecter lors d'une alerte**

- 1** - En cas d'alerte, rejoignez sans délai un local clos, de préférence sans fenêtres. Il est important de pouvoir être informé ; le meilleur moyen est d'écouter la radio ou la télévision.
- 2** - N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou dans une structure municipale (centre de loisirs, crèche...). En cas d'alerte, des dispositifs particuliers ont été élaborés pour chaque structure, vos enfants seront automatiquement pris en charge.
- 3** - Évitez de téléphoner, limitez vos appels aux urgences. Il ne faut pas saturer les standards téléphoniques, les réseaux doivent servir en priorité aux urgences.

## Grand froid et chute de neige

La Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) mettent chaque année en place le plan Grand froid, du 15 décembre au dernier jour de février.

**Un numéro vert, le 0800 59 49 39,** permet de signaler toute difficulté liée au froid.



## Tempête

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations. Elles peuvent occasionner des chutes d'arbres, de branches et des détériorations des réseaux de distribution d'énergie et de communication.



**Recommandations :** en cas de tempête, de vents violents, mettez à l'abri les objets susceptibles de s'envoler. Restez chez vous, fermez vos persiennes ou volets et suivez les conseils de Météo France à la radio ou à la télévision.



## Sismique

Un séisme est un tremblement de terre soudain, qui se traduit par des vibrations et secousses pouvant durer de quelques secondes à plusieurs minutes.

La commune de Villeneuve d'Ascq est située en zone sismique faible.

### Que faire en cas de séisme ?

**Durant les premières secousses**, évacuez tout local susceptible de s'effondrer, ne prenez pas d'ascenseur. Si vous êtes dans un bâtiment, abritez-vous sous une table ou à l'angle d'un mur, éloignez-vous des fenêtres. Dans la rue, éloignez-vous des constructions.

Si vous êtes dans une voiture, restez-y et éloignez-vous de tout ce qui risque de tomber. **Après les premières secousses**, si vous vous trouvez à l'extérieur, restez-y. Si vous êtes à l'intérieur, coupez les fluides, ne récupérez que des objets de première nécessités et évacuez le bâtiment par l'escalier. Une fois dehors, éloignez-vous des constructions. Si vous le pouvez, écoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités.

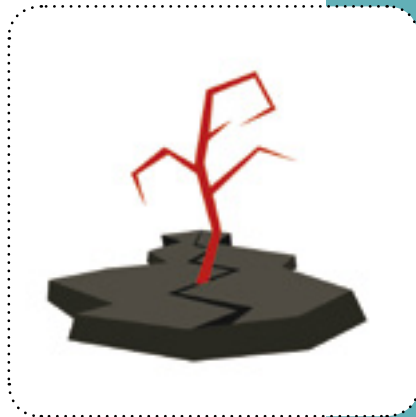
En cas d'ensevelissement, manifestez-vous en heurtant les parois.

## Sécheresse et canicule

La Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) mettent en place le Plan canicule, du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre.

**Un numéro vert,**  
le **0800 59 49 39**, permet de signaler toute difficulté liée à la canicule.

Recommandation : hydratez-vous régulièrement, même sans sensation de soif !



## Inondation

À Villeneuve d'Ascq, le long de la Marque et essentiellement au nord de la ville, certains terrains sont déclarés en zone inondable.

**Recommandations :** en cas de débordement, coupez le gaz et l'électricité, mettez les objets hors d'eau, obturez les entrées d'eau, faites des réserves d'eau potable et d'alimentation, mettez les véhicules en sécurité et tenez-vous informé par la radio de la montée des eaux.





## Mouvement de terrain (catiches)

Une catiche est un terme qui désigne d'anciennes carrières d'exploitation souterraine de craie, de marne ou de silex. On en trouve dans les quartiers Hôtel-de-Ville et Pont-de-Bois.

Ces cavités souterraines peuvent s'effondrer.

### Que faire en cas d'effondrement ?

Contactez le 18 (pompiers), ne jetez rien dans les catiches, coupez les fluides, évacuez le bâtiment et contactez votre assurance.

## Le risque de feu de forêt

À Villeneuve d'Ascq, le niveau de risque est faible. Il existe cependant deux sites sensibles : la colline des Marchenelles et le parc naturel du Héron.



Si vous êtes témoin d'un départ de feu, **il faut donner l'alerte le 18 pour les pompiers, ou le 112, numéro de secours européen !**

Vous pouvez tenter d'éteindre le feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.

Restez dans votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes et, si vous êtes à pied, abritez-vous derrière une butte de terre, un mur...



## **Transport de matières dangereuses**

En cas d'incident ou d'accident lors du transport, une matière dangereuse peut s'avérer inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Villeneuve d'Ascq est parcourue par des axes importants de circulation.

Le boulevard du Breucq coupe la ville en deux, du nord au sud, et la voie SNCF traverse la ville d'est en ouest.

### **Si vous êtes témoin d'un accident, contactez les pompiers au 18 et la police au 17.**

Si un accident impliquant des matières dangereuses venait à se produire, la population serait alertée par les services municipaux, les pompiers et/ou la police nationale, soit par porte à porte, message diffusé via un véhicule équipé de sono dans les rues de la ville, ou encore par le biais de sirènes d'alerte.

### **Au cas où une évacuation de la population serait décidée, des points de regroupement et d'hébergement sont prévus et seront communiqués aux habitants.**





## Engins de guerre

Les vestiges de guerre, dans le département du Nord, peuvent représenter un risque pour la population. Villeneuve d'Ascq a été le théâtre de combats pendant les guerres...

**Recommandations :** soyez très prudent devant un objet inconnu. Des munitions sont parfois enterrées : avant d'allumer un feu, assurez-vous donc que le sol n'en referme pas à faible profondeur.

Si vous découvrez des engins de guerre, ne tentez pas de les manipuler, **alertez les pompiers au 18 et la police au 17.**

## Terrorisme

Le plan Vigipirate est l'un des outils du dispositif français de lutte contre le terrorisme.

Il agit aux niveaux de la vigilance, de la prévention et de la protection.



### Conseils de prévention

- > Restez vigilant en permanence.
- > Respectez les consignes de sécurité délivrées par la Ville, la Préfecture, la police.
- > Facilitez l'accès des unités de secours et d'intervention et les contrôles de police.

### Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

- > S'échapper
- > Se cacher
- > Alerter :

**17 police, 18 pompiers, 15 Samu, 112 secours européen, 114 pour les malentendants.**

**Attention ! On ne raccroche jamais le premier !**



**Mairie de Villeneuve d'Ascq**

Hôtel de ville - place Salvador Allende - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tél. 03 20 43 50 50 - [www.villeneuedascq.fr](http://www.villeneuedascq.fr)

**Direction de la Sécurité et de l'hygiène publique**

165 rue Jean-Jaurès - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tél. 03 28 33 51 10

*Imprimé en mairie de Villeneuve d'Ascq, avril 2017*